



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques,réglementaires ou administratives, tant en ce qui concernent les dimensions libres, les éléments d'équipement et les réseaux divers. Les surfaces indiquées sont approximatives et les surfaces de placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Les retombées, faux-plafond, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art.4.1)

1:25e 0 1 2m



LE WINSTON

ARCHITECTES

ANMA

Construction d'une résidence étudiante

244 rue Auguste Chevall



Bat	Niveau	APT n°	Type
C1	R+9	C1_907	Studio

Désignation	Surface
CH	10.24 m ²
DGT	4.37 m ²
SDE	3.60 m ²
SURFACE TOTALE	18.21 m²



